



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN Canet Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

Objet : ZAC La Barthe – Vente de la parcelle AH-639 (4412 m²) à la SCI MAURI (triperie CESSI de Pézenas)

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 29 Juin 2005, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la vente à la SCI JP de la parcelle AH-639 sur la ZAE de la Barthe à Paulhan d'une surface de 4412 m² pour un prix 88 240.00 € HT, soit 105 535,040 € TTC.

Il précise que la SCI JP qui n'a pas pu obtenir le financement nécessaire à cette acquisition, nous a fait part de son désistement.

Monsieur REVEL informe les membres du conseil du souhait de la SCI MAURI de pouvoir conclure cette vente pour implanter sur cette parcelle la Triperie CESSI (actuellement sur PEZENAS), atelier de triperie en gros et de confection de plats cuisinés. Cette entreprise réalise un chiffre d'affaires d'environ 2,5 millions d'euros avec un effectif de 16 personnes. Il est prévu l'embauche de 2 à 4 personnes.

Monsieur REVEL ajoute que la commission de développement économique du 16 mai 2007 a émis un avis favorable à cette implantation.

En conséquence, Monsieur REVEL propose au conseil de rapporter la délibération du 29 juin 2005 et de se prononcer sur la vente à la SCI MAURI, de la parcelle AH-639 située sur la ZAE de la Barthe à Paulhan d'une surface de 4412 m² pour un prix de 88 240.00 € HT, soit 105 535,040 € TTC.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

RAPPORTE la délibération du 29 juin 2005 enregistrée en sous Préfecture de Lodève le 08 juillet 2005, par laquelle le Conseil Communautaire s'est prononcée sur la vente à la SCI JP de la parcelle AH-639 située sur la ZAE de la Barthe à Paulhan.

APPROUVE la vente à la SCI MAURI, de la parcelle AH-639 d'une surface de 4412 m² située sur la ZAE de la Barthe à Paulhan pour un prix de 88 240.00 € HT, soit 105 535,040 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.